



**PRÉFÈTE
DE LA
CHARENTE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Affaire suivie par :

Nathalie KULPA

Direction de la citoyenneté et de la légalité

Bureau de l'ingénierie financière et du contrôle budgétaire

Tél. : 05.45.97.62.75

Courriel : nathalie.kulpa@charente.gouv.fr

Angoulême, le 06 MAI 2022

La préfète

à

Monsieur le maire

16 560 AUSSAC-VADALLE

Objet : Équilibre réel du budget primitif 2022.

Réf : Votre courrier du 13 avril 2022.

Par courrier cité en référence, vousappelez mon attention sur la situation financière de votre commune, suite au vote du budget primitif 2022. En effet, vous avez contracté deux prêts relais dont vous ne pourrez compenser les annuités en capital par vos ressources propres.

À la suite des échanges avec mes services les 31 mars et 5 avril derniers, vous aviez transmis un projet de budget qui a fait l'objet d'un pré-contrôle. Il en ressort les observations suivantes :

Comme vous l'évoquez, le budget primitif de votre commune accuse un déséquilibre réel de - 163 260 €. Au regard du non respect des conditions de l'équilibre définies par l'article L. 1612-4 du Code général des collectivités territoriales, ceci pourrait justifier une saisine de la Chambre régionale des comptes (CRC), conformément à l'article L. 1612-5 de ce même code.

Après analyse, le budget primitif présente une capacité d'autofinancement (CAF) brute de - 71 738,41 € qui devient positive avec un report N-1 en recettes de fonctionnement (RF 002) égal à 201 323,41 €. Quant à la CAF nette (CAF brute avec report N-1 - les charges de capital), celle-ci reste négative. Ainsi, votre taux d'endettement s'élève à 64,33 %.

Toutefois, le ratio de rigidité des charges structurelles est inférieur à 0,55, plafond qui traduirait une fragilité. Le ratio d'endettement est quant à lui inférieur à 1,5, seuil considéré par la CRC comme un surendettement.

De plus, il est admis que l'équilibre réel d'un budget doit être évalué après retraitement des restes à réaliser. Or, à l'issue de ce nouveau calcul, il s'avère que le budget de votre commune est alors équilibré à hauteur de 56 827 €.

Aussi, au regard de cette analyse, votre demande de contraction de deux nouveaux prêts relais et des résultats qui en résultent, est accordée.

Toutefois j'attire votre attention sur le fait que, comme cela vous a été indiqué lors de vos conversations téléphoniques avec mes services, le projet d'aménagement de la Traverse du bourg doit rester le seul projet en cours.

En effet, l'ampleur de ces investissements, mise en parallèle avec la taille de votre commune et son nombre d'habitants (521), ne pourra souffrir d'un endettement supplémentaire.

Mes services sous présent timbre restent à votre disposition pour tout renseignement que vous souhaiteriez obtenir.

Pour la préfète et par délégation,
La secrétaire générale,

~~Nathalie VALL FIX~~

Copy : Madame la sous-préfète de Gonfalonnière

7-9, rue de la préfecture
CS 92301
16023 ANGOULÊME Cedex
Tél. : 05.45.97.61.00
www.charente.gouv.fr